

## Annexe 2

**Rédacteur :** Laurine SÉHIER, Lala RAJAONAH

---

**Destinataires :** Instituteurs et professeurs des écoles titulaires des Yvelines

---

**Objet :** Liste des pièces justificatives à fournir pour bénéficier de la **bonification handicap**

---

**Date :** 16/11/2020

La situation de handicap est valorisée par deux bonifications distinctes et **non cumulables** :

- **bonification 1 (100 points)** : allouée à l'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi, sur chaque vœu émis et attribuée d'office au candidat dès lors qu'il est bénéficiaire de l'obligation d'emploi et que cette information est connue par l'Administration. Cette bonification de 100 points est personnelle.

- **bonification 2 (800 points)** : allouée par l'IA-Dasen après avoir pris connaissance de l'avis du médecin de prévention. L'IA-DASEN pourra attribuer cette bonification sur le vœu 1 et éventuellement sur les autres vœux émis par le candidat dès lors qu'ils permettent d'améliorer les conditions de vie de la personne en situation de handicap.

Les agents sollicitant cette bonification doivent renvoyer l'ensemble des pièces justificatives listées ci-dessous au Service Médical Infirmier et Social (☎ 01.30.83.51.91) à l'attention du Docteur Laurence MACKOWIAK, au plus tard le mercredi 16 décembre 2020 : [ce.medecindespersonnels@ac-versailles.fr](mailto:ce.medecindespersonnels@ac-versailles.fr) en précisant dans l'objet : NOM PRENOM 78 MVT INTER 2021.

### **Liste des pièces justificatives demandées :**

- Une lettre explicative concernant votre demande si vous êtes Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE), si votre conjoint(e) est BOE ou si votre enfant de moins de 20 ans au 31/08/2021 est reconnu handicapé ou souffre d'une grave pathologie

- La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé RQTH du (BOE) (le vôtre ou celui de votre conjoint(e))

- La fiche de renseignement ci-après dûment complétée

- Un dossier médical documenté et récent de moins de 6 mois du BOE (le vôtre ou celui de votre conjoint(e)) ou de l'enfant comprenant l'histoire de la maladie et/ou du handicap, diagnostic, traitements, retentissement sur la vie sociale et professionnelle.

- Toutes pièces attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de votre enfant



L'attribution de la bonification au titre du handicap ne permet pas de considérer comme automatiquement acquise la nomination dans le département de son choix. Cette priorité de mutation est réalisée dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service et dans la limite des capacités de sortie et d'accueil des départements.

Fiche à joindre à vos pièces justificatives et à envoyer au médecin de prévention

**Pourront bénéficier d'un avis médical prioritaire :**

- 1 - Les agents reconnus BOE
- 2 - Les conjoints reconnus BOE
- 3 - Les enfants handicapés (ayant un dossier à la MDPH) ou présentant une pathologie grave nécessitant des soins continus

**/!\ La situation des ascendants et des fratries n'est pas prise en compte**

**RENSEIGNEMENTS A REMPLIR PAR L'AGENT (EN LETTRES CAPITALES)**

Nom d'usage :

Nom patronymique:

Prénom :

Né(e) le :

Adresse personnelle :

Téléphone:

Adresse mail :

Corps :

Date de titularisation :

Poste actuel :

Stagiaire

Titulaire du poste (préciser)

Affectation exceptionnelle à l'année (ex : DR)

Autre (préciser)

Avez-vous déjà obtenu une affectation ou une mutation pour raisons médicales :

Si oui, à quelle date :

et dans quel département :

Renseignements Familiaux :

Célibataire  marié (e)  vie maritale  PACS  divorcé (e)  veuf (ve)

Profession du conjoint :

Lieu d'exercice professionnel du conjoint :

19, Avenue du centre

78280 Guyancourt

Tél : 01 39 23 60 64/94

Mél : ce.ia78.dp3inter@ac-versailles.fr

La bonification au titre du handicap est cumulable avec les bonifications au titre de la situation familiale (rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe, situation du parent isolé, vœux liés).

**Votre situation concerne :**

- Vous-même : reconnu BOE: OUI  NON   
 Votre conjoint : reconnu BOE : OUI  NON   
 Votre enfant (âge : ) : a un dossier MDPH : OUI  NON

**Vœux formulés lors de la saisie (sur SIAM 1 - I-Prof - Internet )**

**Rappel : Mutation Interdépartementale 2021**

Les enseignants doivent formuler 6 vœux  
**(6 départements différents-classés par ordre préférentiel)**

1-
2-
3-
4-
5-
6-

Fait à :

le :

Signature :